« AB TRANSPORTS »
SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 150 Route de Genève
69140 Rillieux-la-Pape
RCS de LYON 910 323 419

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 06 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le six décembre à dix-neuf heures, au siège de la société, le gérant associé unique, a pris les décisions extraordinaires suivantes :

Monsieur Adam YOUSFI, associé unique et gérant de la SARL AB TRANSPORTS, détenant 50 parts, soit l'entier du capital social, a pris les décisions suivantes au sein du siège social, au regard du rapport du commissaire à la transformation portant à la fois sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, ainsi que sur la situation de la société et de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du commissaire à la transformation
- Transformation de la société en société par actions simplifiée
- Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme
- Désignation du président
- Pouvoirs en vue des formalités

Il indique également que **le rapport du commissaire à la transformation a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Lyon.**

PREMIERE DECISION
APPROBATION DE L'EVALUATION DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de Jérémy LELLOUCHE – SAS FOX AUDIT, commissaire à la transformation, relatif à l'évaluation des biens composant l'actif social, les avantages particuliers consentis au profit d'associés ou de tiers et la situation de la société, approuve expressément ce rapport et cette évaluation et constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers.

DEUXIEME DECISION
TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation de la société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce, établi par Jérémy LELLOUCHE – SAS FOX AUDIT, commissaire à la transformation, constatant que toutes les conditions légales requises se trouvent remplies, approuve ce rapport et décide en conséquence de transformer la société « AB TRANSPORTS SARL » en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 06 décembre 2024.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

A.Y.

TROISIEME DECISION

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

En conséquence de la décision précédente relative à la transformation en société par actions simplifiée unipersonnelle, l'associé unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme dont un exemplaire est annexé aux présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

NOMINATION DU PRESIDENT

L'associé unique décide de nommer monsieur Adam YOUSFI en qualité de premier Président de la société par actions simplifiée pour une durée indéterminée.

Monsieur Adam YOUSFI déclare accepter les fonctions de Président.

CINQUIEME RESOLUTION

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés à monsieur Adam YOUSFI à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président du bureau.

M. Adam YOUSFI
Actionnaire, Président
(« Acceptation manuscrite des fonctions de président de la SASU »)

Certified by yousign

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
LYON
Le 22/01/2025 Dossier 2025 00003365, référence 6904P61 2025 A 00238
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

A.Y.